

Des services plus accessibles pour tous et partout

Préfigurant ce que sera la loi, le Département se mobilise autour de l'élaboration du schéma d'accessibilité des services au public en association avec les principaux opérateurs présents sur les territoires et notamment ceux de l'Etat. Lundi, le Président du Département, Jean Louis Destans et le Préfet de l'Eure, René Bidal, ont reçu les élus des EPCI pour présenter des pistes concrètes et innovantes visant à rapprocher les usagers les plus éloignés des services dont ils ont besoin.

L'accès aux services pourrait devenir l'un des premiers facteurs d'inégalités entre les territoires, particulièrement dans les zones rurales les moins denses. Pourtant, cet accès aux services publics est à la fois indispensable à la qualité de vie des citoyens mais aussi à l'attractivité des territoires et notamment les territoires ruraux.

Conscient des enjeux qui se cachent derrière ce constat, le Département de l'Eure s'est porté candidat, avec les services de la Préfecture de l'Eure, dès février 2012, pour expérimenter, en préfiguration de la loi, l'élaboration d'un schéma d'accessibilité des services publics. En associant à cette démarche un certain nombre d'opérateurs et d'institutions (la Caisse d'allocations familiales, la Caisse d'assurance maladie, Pôle Emploi, les missions locales mais aussi la SNCF, la Poste ou encore EDF par exemple), quatre territoires pour cinq opérations ont été retenus pour une première expérimentation. Elle a donné naissance notamment au Relais Services Public d'Etrépagney, ouvert depuis mars 2014 qui rassemble aujourd'hui une quinzaine d'opérateurs actifs.

En prolongeant les partenariats établis à l'occasion de cette première phase expérimentale, le Département et l'Etat ont décidé de rejoindre un groupe pilote de onze départements français réunis à l'initiative de l'ADF (association des Départements de France) et de la Datar (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale).

Il s'agit cette fois d'élaborer, à l'échelle du département, ce schéma d'accessibilité des services au public avec l'objectif, à terme, de permettre aux Eurois les plus éloignés de ces services de s'en rapprocher et de trouver à proximité de chez eux une réponse pertinente à leurs attentes. Ceci afin d'assurer l'équité des territoires eurois et d'apporter une véritable amélioration aux usagers. Cela passe par la mise en œuvre d'un réseau cohérent de points d'accès mutualisés sur le territoire.

Relativement simple sur le principe, cette mutualisation nécessite toutefois un travail préparatoire conséquent, chaque opérateur ayant un mode de fonctionnement

différent. Ainsi, la première étape a consisté à élaborer un diagnostic fin de l'existant avec une analyse de la présence sur les territoires mais aussi la mesure des temps d'accessibilité des usagers aux services. L'Insee a comptabilisé que 105 000 Eurois (soit 18 % de la population départementale) étaient localisés à plus de 15 km en voiture des opérateurs jugés importants par les usagers (1).

Une quinzaine d'hypothèses visant à réduire le nombre de personnes « éloignées » des services au public a été étudiée par les auteurs du diagnostic. Les cinq hypothèses les plus efficaces, faisant passer le nombre d'habitants « éloignés » de 105 000 à moins de 28 000 (5% de la population départementale) ont été retenues. Il s'agit à Saint-André-de-l'Eure, à Amfreville-la-Campagne, à Lyons-la-Forêt, à Beaumont-le-Roger et à Rugles, d'installer des espaces mutualisés de services, portés par les collectivités et soutenus par l'Etat, le Département et les opérateurs.

Un travail conjoint de réflexion pourra s'engager dès le début de l'année 2015 sur ces cinq espaces jugés prioritaires sans toutefois délaisser les autres territoires sur lesquels il existe également des pistes de réponses à apporter aux personnes les plus lointaines des services plébiscités.

(1) Adil (agence départementale d'information sur le logement), CAF (Caisse d'allocations familiales), Carsat (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail), CDAD (Conseil départemental d'accès au droit), CIDFF (centre d'information des droits des femmes et des familles), CG27 (Conseil général de l'Eure), CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), DDFP (direction départementale des finances publiques), les missions locales, MSA (Mutualité sociale agricole), La Poste, Pôle Emploi ainsi que EDF, GDF et la SNCF (hors diagnostic pour des questions d'organisations)